



## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

DEBIT **DE BOISSONS** ☐ 1er GROUPE 2ème GROUPE Article L. 3334-2 du Code

de la santé publique)

(1) Nom, prénoms, profession, domicile (éventuellement : fonction au sein de l'association sportive ou des manifestations à caractère agricole ou touristique). (2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire,

Monsieur le Maire. Je, soussigné(e) (1) GUERIN ISABELLE (Presidente) 5 Nortin d'Aurigny - ASS "STOTARTIN SURSON 31" ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à établir un débit de boissons temporaire.

à (2) Salle des Fétes de STARTIN D'AUXIGNY du 15 octobre 2023 au 15 ottobre 2023 , à l'occasion de (3) Le 12 septembre 2023 Signature.

(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations vente de charité, fête, etc touristiques. Article L.3335-4 du Code de la Santé Publique) 202349 Le Maire de la Commune de Saint Markin d'Auxi's ny Vu la demande ci-dessus, Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique, Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du Code de la Santé Publique, Vu la loi nº 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du Code de la Santé Publique, Vu la loi n° 2011-267 du 4 mars 2011, Vu la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011, Vu l'arrêté du 24 août 2011, Arrête:
Article 1er: Mme GUERIW Isabelle est autorisé(e) le 15/10/2023 à ouvrir un débit exceptionnel et , jusqu'à ....On temporaire de boissons heures le Groupe Fêtes communale Article 2 : Dans le cas où la fermeture du débit de boissons à consommer sur place intervient entre deux heures et sept heures, GERIN Isabelle est tenu(e) de mettre à disposition du public, les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (art. L. 3341-4 du Code de la Santé Publique). Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le

stine au demandeur

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année :